

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 10 JANVIER 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 10 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 16 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
MR GELY		*	MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL	*		MR BADENAS		*
MME MORERE	*		MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MME MONTARON SANMARTI		*	MR SANCHEZ	*	
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER		*
MR GELY		*	MR CASTAN	*	
MR AYCART	*		MR SOULAGE		*
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 16 Novembre 2022, annexé à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

Béziers, le 10 janvier 2023
La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON DU 16 NOVEMBRE 2022**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le 16 Novembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bédarieux, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 25 octobre 2022

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR		*	MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE		*
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*	*	MR ROMERO		*
MR MORGIO			MME SAUTEREL	*	
MR GELY	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR		*
MR CRISTOL		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE	*	*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MME MONTARON SANMARTI		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR AYCART		*	MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 14 heures 30

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 8 JUILLET 2022

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 8 juillet 2022, annexé à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

DELIBERATION N°2 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

En application des dispositions législatives en vigueur, la présidente présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2023.

Globalement, le budget 2023 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **1 474 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.**

Ce budget permettrait de poursuivre les missions d'assistance technique auprès des structures locales d'action et d'animation mais également de mettre en œuvre le schéma d'organisation GEMAPI sur le territoire Orb et Libron.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 474 000 €

La section de fonctionnement permettrait de porter les actions suivantes :

1. ANIMATION INDUITE PAR LE SAGE ORB LIBRON ET LE SCHEMA D'ORGANISATION GEMAPI :

Au cours de l'année 2023, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **plus de 50 opérations** sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron. Ces opérations permettront l'animation des enjeux identifiés dans le SAGE Orb Libron, validé en juillet 2018 :

- ENJEU A : Restaurer et préserver l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages ;
- ENJEU B : Restaurer et préserver la qualité des eaux permettant un bon état des milieux aquatiques et la satisfaction des usages ;
- ENJEU C : Restaurer et préserver Les milieux aquatiques et les zones humides, en priorité via la restauration de la dynamique fluviale ;
- ENJEU D : Gestion du risque inondation ;
- ENJEU E : Milieu marin et risques liés au littoral ;
- ENJEU F : Adéquation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire ;
- ENJEU G : Valorisation de l'eau sur le plan socio-économique

L'animation des missions induites par le SAGE Orb Libron seront assurées par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un agent administratif à temps plein
- D'un chargé de mission partenariat et programmation à temps plein
- D'un ingénieur chargé du risque inondation à temps plein
- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'une technicienne agro environnementale Libron à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource eau potable à mi-temps

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON (60 000 €)

En 2023, une action contrat de rivière serait engagée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. **Cette étude ne sera engagée tout autant que les plans de financement prévisionnels seront respectés.**

EVALUATION DE L'EFFICACITE DES OUVRAGES ASSURANT LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR L'ORB AVAL ET MOYEN ET DEFINITION D'UN PROTOCOLE DE COMPTAGE DES ESPECES MIGRATRICES : 60 000 € (AERMC : 25 000 €. REGION : 10 000 €. AUTOFINANCEMENT : 25 000 €)

Sous l'impulsion du précédent contrat de rivière, les 6 obstacles prioritaires aval de l'Orb ont été traités, sur le plan de la franchissabilité piscicole, en environ 4 ans : les ouvrages de Bagnols, de Tabarka et de la Malhaute sont en service depuis 2013/2014 ; ceux de Pont Rouge, de Moulin St Pierre puis de Thézan (2017) ont été équipés plus récemment.

Le décloisonnement du fleuve est donc désormais acquis sur plus de 26 km (de l'embouchure à Cazouls-lès-Béziers) pour les migrateurs amphihalins, comme pour les espèces migratrices locales.

Pour le seuil du pont Gaston Doumergue, obstacle le plus amont du linéaire classé en liste 2, le projet d'équipement est inscrit au présent contrat de rivière (cf. fiche action C1.1). A moyen terme, ce linéaire rendu à la continuité piscicole sera étendu jusqu'à Réals dès lors que le seuil du pont Gaston Doumergue aura été traité.

A ce jour, les équipements mis en place n'ont pas intégré la problématique du transport solide, enjeu fort de l'atteinte du bon état sur l'Orb.

Malgré la dynamique et les moyens conséquents mis en œuvre, l'EPTB Orb-Libron et ses partenaires ne disposent pas aujourd'hui d'éléments quantitatifs permettant de juger de l'efficacité des dispositifs de franchissement mis en place. Le suivi réalisé depuis les travaux concerne le caractère fonctionnel des ouvrages pendant la période de migration des Aloses : il porte sur l'entretien des ouvrages et leur mode de gestion.

C'est pourquoi l'EPTB Orb-Libron portera, en partenariat avec l'AFB, la Fédération de Pêche, l'association MRM et les propriétaires des ouvrages, une réflexion visant à définir les modalités d'évaluation de la continuité écologique sur le tronçon équipé de l'Orb aval et médian, intégrant le volet sédimentaire et un protocole de comptage des espèces migratrices.

3. PORTER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES DELEGUES PAR LES EPCI

L'EPTB Orb Libron sera maître d'ouvrage des travaux délégués au titre de l'item2 par les EPCI suivantes :

- Communauté de communes Sud Hérault
- Communauté de Communes des Avant Monts

- Communauté de Communes la Domitienne
- Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 474 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant** : 903 000 €
Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, formations ...). Ils correspondent aux frais de 2022, ajustés aux augmentations liées au déroulement des carrières.
- **Le budget des études et recherches** : 60 000 €
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.
- **Le budget travaux d'entretien des berges délégués par les EPCI** : 511 000 €

5. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 474 000 €

- Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de chargé de mission SAGE à temps plein, d'agent administratif, de chargé de mission partenariat et programmation à temps plein, de technicien de rivière à temps plein, de technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein, d'animateur agro-environnemental à temps plein, d'animateur agro environnemental Libron à temps plein et d'animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein, sont maintenues à hauteur de 50% ;
- Les EPCI prennent à leur charge les missions qu'elles nous confient dans les conventions bi-latérales ;
- Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.
- Les EPCI financent les frais liés à l'item 1 (50 000 €), conformément à la clef de répartition statutaire ;
- La partie statutaire non aidée par les partenaires est répartie comme suit entre le Département de l'Hérault (40%) et les EPCI (60%).

La contribution des EPCI serait ainsi :

- De 50 000 € pour le financement de l'item 1, conformément aux choix du schéma d'organisation GEMAPI. Cette enveloppe, identique à celle de 2019, 2020 et 2021 et 2022, n'évoluera pas pour les 10 années à venir
- De l'ordre de 225 000 € pour les missions hors item 1, soit une augmentation de 3% par rapport à 2022.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 20 000 €

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 20 000 €

La section d'investissement permettrait d'équiper, **si nécessaire**, la structure d'un véhicule, de mobilier et de matériel informatique.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 20 000 €

- Les amortissements : 18 000 €
- Le FCTVA : 2 000 €

Après en avoir débattu, le comité syndical prend acte et approuve le rapport d'orientation budgétaire 2023

DELIBERATION N°3 : CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2022 : BILAN ET PROPOSITION DE VALIDATION DE L'AVENANT DU CONTRAT POUR LA PERIODE 2023-2024

L'EPTB Orb Libron a signé le contrat de rivière Orb Libron avec le Département, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau sur la période 2020-2022.

Ce contrat a permis la réalisation de nombreuses opérations et de **mobiliser 9.1 Millions d'€ sur notre territoire**.

Dans une première partie, la présentation annexée au présent rapport présente le bilan 2020-2022 du contrat.

La seconde partie propose un programme d'action complémentaire sur la période 2023-2024, à proposer à nos partenaires.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte du bilan du contrat de rivière Orb Libron 2020-2022 ;
- Valide la proposition de programme complémentaire sur la période 2023-2024 ;
- Autorise la présidente à engager toutes les discussions avec les partenaires financiers afin de finaliser le nouveau partenariat 2023-2024 et de l'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir.

DELIBERATION N°4 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPTB ET 14 ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES DU TERRITOIRE ORB LIBRON

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'Orb (PGRE Orb) prévoit la réalisation de travaux sur les béals du territoire Orb Libron.

Ces travaux consistent à optimiser les prélèvements au strict niveau des besoins par la réfection des ouvrages, la suppression des fuites, etc.

Les propriétaires, regroupés en Associations Syndicales Autorisées (ASA), ont accepté de prendre en charge les travaux qui les intéressent mais qui ont également un intérêt certain pour la mise en œuvre de notre PGRE.

La mise en œuvre de ces travaux, mais également la mobilisation de subventions, leur impose une gestion administrative stricte dans le respect des règles de la comptabilité publique.

Le respect des règles comptables constitue une tâche indispensable mais difficilement réalisable pour ces structures souvent démunies sur ces aspects.

La mutualisation de la gestion comptable et administrative constitue une réponse pour ces structures.

14 ASA ont fait appel à l'EPTB Orb Libron pour la réalisation d'une prestation de service leur permettant une bonne gestion de leur structure.

Le tableau ci-après donne la liste des structures qui nous ont sollicité ainsi que le montant de facturation annuelle proposé.

Structure	Coût annuel du service proposé
ASA de Briande	92.23 €
ASA de la plaine Caunas	207.62 €
ASA Rive Gauche du Ruisseau d'Arles	322.96 €
ASA du Canal de Boubals	207.62 €
ASA du canal de Jaumes	553.64 €
ASA du canal de la Bastide	207.62 €
ASA du canal de la Gloriette	426.77 €
ASA de la plaine des Aires	426.77 €
ASA du canal de la Tour	322.96 €
ASA du canal de la Varede	322.96 €
ASA du canal de Valence	599.78 €
ASA du canal de Véréilhès	553.64 €
ASA Joli Cantel	207.62 €
ASA de Dio et Valquières	207.62 €
Total	4 659.81

Considérant :

- Que l'appui apporté aux ASA participe pleinement aux objectifs du PGRE Orb ;
- Que le travail supplémentaire peut être absorbé par le personnel de l'EPTB en place ;

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Accepte l'appui aux 14 ASAs ci-dessus listées ;
- Autorise la présidente à signer les conventions de partenariat avec chacune de ces ASA.

L'ordre du jour étant épuisé, les élus se sont rendus sur le chantier de restauration de la digue de la perspective à Bédarieux.

Fin de séance : 17 heures.

Béziers, le 10 janvier 2023

La Présidente

du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 10 JANVIER 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 10 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 16 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
MR GELY		*	MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL	*		MR BADENAS		*
MME MORERE	*		MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MME MONTARON SANMARTI		*	MR SANCHEZ	*	
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER		*
MR GELY		*	MR CASTAN	*	
MR AYCART	*		MR SOULAGE		*
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	2
OBJET :	BUDGET PRIMITIF 2023

La présidente présente le budget primitif pour l'exercice 2023. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total 1 474 385.82 €, de répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 453 965.04 €	1 453 965.04 €	20 420.78 €	20 420.78 €

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires validées et débattues le 16 novembre 2022.

La répartition par article est donnée dans le tableau de la page suivante.

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023

Béziers, le 10 janvier 2023

La Présidente
 Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 10 JANVIER 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 10 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 16 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
MR GELY		*	MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL	*		MR BADENAS		*
MME MORERE	*		MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MME MONTARON SANMARTI		*	MR SANCHEZ	*	
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER		*
MR GELY		*	MR CASTAN	*	
MR AYCART	*		MR SOULAGE		*
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	3
OBJET :	CONVENTION D'ADHESION A LA MEDECINE PREVENTIVE

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le projet de convention d'adhésion à la médecine préventive
- D'autoriser madame la présidente à signer cette convention.

Béziers, le 10 janvier 2023

La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 10 JANVIER 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 10 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 16 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGIO		*	MME SAUTEREL	*	
MR GELY		*	MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL	*		MR BADENAS		*
MME MORERE	*		MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MME MONTARON SANMARTI		*	MR SANCHEZ	*	
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER		*
MR GELY		*	MR CASTAN	*	
MR AYCART	*		MR SOULAGE		*
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	4
OBJET :	DM2 AU BUDGET PRIMITIF 2022. INFORMATION

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la décision modificative n°2 au budget primitif 2022.

Béziers, le 10 janvier 2023

La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 10 JANVIER 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 10 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 16 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
MR GELY		*	MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL	*		MR BADENAS		*
MME MORERE	*		MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MME MONTARON SANMARTI		*	MR SANCHEZ	*	
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER		*
MR GELY		*	MR CASTAN	*	
MR AYCART	*		MR SOULAGE		*
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	5
OBJET :	TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE ET DE DESEMBACLEMENT DES BERGES DE L'ORB- TRANCHE 5 : CHOIX DES ENTREPRISES

La Commission d'Appel d'Offres réunie avant le comité syndical, propose de retenir les entreprises suivantes pour les travaux en objet :

Lot n°1 : ARF Holtzinger : 101 560.00 € H.T ;

Lot n°2 : ARF Holtzinger : 104 056.00 € H.T ;

Lot n°3 : ARF Holtzinger : 4 800.00 € H.T ;

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide les choix de la Commission d'Appel d'Offre ;
- Autorise la présidente à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Béziers, le 10 janvier 2023

La Présidente
 Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 10 JANVIER 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 10 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 16 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
MR GELY		*	MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL	*		MR BADENAS		*
MME MORERE	*		MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MME MONTARON SANMARTI		*	MR SANCHEZ	*	
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER		*
MR GELY		*	MR CASTAN	*	
MR AYCART	*		MR SOULAGE		*
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

DELIBERATION N°	6
OBJET :	AVENANTS DE DELAI

Les difficultés liées à la COVID ont engendré d'importants dépassements de délais pour diverses études en cours. Afin de mener à bien ces études dans des délais raisonnables, le comité syndical, à l'unanimité, valide les avenants de délais suivants :

- Analyse du risque d'inondation par ruissellement. Priorisation des enjeux et préconisations de gestion des zones concernées à l'échelle du bassin versant : le délai de fin d'étude est fixé au 30 novembre 2023 ;
- Analyse des modalités d'exercice du volet défense contre la mer de la compétence GEMAPI à l'échelle de la cellule sédimentaire entre l'Aude et l'Hérault- Définition des stratégies et des programmes d'action pour les 3 EPCI concernés : le délai de fin d'étude est fixé au 30 novembre 2023 ;
- Etude de détermination de l'espace de Bon Fonctionnement du bassin versant Orb Libron : le délai de fin d'étude est fixé au 30 juin 2023 ;

Béziers, le 10 janvier 2023

**La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS